



Statistiques sur  
les lésions  
attribuables  
au stress  
en milieu  
de travail

2010-2013



Parce que le Québec a besoin  
de tous ses travailleurs

[www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)



Ce document a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion,  
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

**Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Danielle Lamarche

**Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion**

Jacques Aubin, par intérim

**Responsable du projet et réalisation**

Julie Provencher, chef d'équipe

**Collaboration**

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Anne Barbeau

**Impression**

Imprimerie de la CSST

**Conception de la page couverture**

Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à  
la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information  
Commission de la santé et de la sécurité du travail  
524, rue Bourdages  
C. P. 1200, Succursale Terminus  
Québec (Québec)  
G1K 7E2

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

© Commission de la santé et de la sécurité  
du travail du Québec  
Dépôt légal – 1<sup>e</sup> trimestre 2015  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN: 978-2-550-72349-3 (relié)  
ISBN: 978-2-550-72350-9 (PDF)

# Table des matières

---

1. Liste des tableaux .....	3
2. Introduction .....	7
3. Population étudiée .....	8
4. Faits saillants .....	9
5. Tableaux statistiques .....	12
6. Annexe .....	46

# 1. Liste des tableaux

---

## Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion .....	13
Tableau 2	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion .....	14
Tableau 3	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	15
Tableau 4	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	16
Tableau 5	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion .....	17
Tableau 6	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion .....	18
Tableau 7	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion .....	19
Tableau 8	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion .....	20

Tableau 9	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion .....	21
Tableau 10	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion .....	22
Tableau 11	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion .....	23

### **Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail**

Tableau 12	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion .....	25
Tableau 13	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	26
Tableau 14	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	27
Tableau 15	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion .....	28
Tableau 16	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion .....	29
Tableau 17	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion .....	30

Tableau 18	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion .....	31
Tableau 19	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion .....	32
Tableau 20	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion .....	33
Tableau 21	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion .....	34

### **Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail**

Tableau 22	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion .....	36
Tableau 23	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	37
Tableau 24	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	38
Tableau 25	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion .....	39
Tableau 26	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion.....	40

Tableau 27	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion .....	41
Tableau 28	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion .....	42
Tableau 29	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion .....	43
Tableau 30	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion .....	44
Tableau 31	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion .....	45

## **2. Introduction**

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables au stress en milieu de travail sous les aspects administratif, médical et socio-économique, dans un souci de qualité et d'uniformité des informations transmises sur le sujet. Les données qu'elle contient sont tirées des banques informationnelles de la CSST.

Ce document est né d'un besoin grandissant de statistiques diverses sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail. En juin 2004 entrain en vigueur la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT) et d'autres dispositions législatives. Cette loi introduit des dispositions en matière de harcèlement psychologique. La CSST, à titre d'organisme concerné, doit rendre compte au ministre du Travail de l'évolution des conditions de travail (lésions professionnelles) spécifiques à toute forme de harcèlement psychologique au travail.

Auparavant, l'information transmise sur les lésions psychiques était basée sur des données qui ne permettaient pas de définir clairement ce type de lésions, pas plus d'en préciser la nature ou les causes ni de tracer un portrait complet de la situation. C'est pourquoi les données relatives à l'année 2005 et aux années subséquentes ne sont pas comparables à celles des années antérieures.

Le document comporte trois parties. La première présente la population étudiée, la deuxième, les faits saillants tirés des données statistiques et la troisième, des données statistiques réparties dans 31 tableaux. Enfin, une annexe technique précise certains détails concernant l'extraction des données.

### **3. Population étudiée**

Les données sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail portent plus particulièrement sur les éléments suivants : le nombre de lésions, la durée d'indemnisation, l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée au travailleur, la nature de la lésion et la situation socio-économique des travailleurs. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement. Les lésions retenues sont survenues entre 2010 et 2013 et sont observées au 31 décembre de l'année suivant leur survenue. Ainsi, toutes ces statistiques sont le reflet du dossier dans les banques informationnelles de la CSST à cette date.

Les tableaux statistiques se partagent en trois groupes : toutes les catégories de dossiers, les dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail découlant d'un événement traumatique (décès, accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.) et, finalement, les dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail résultant d'un stress qui se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.). Le jumelage du siège et de la nature de la lésion détermine les lésions attribuables au stress en milieu de travail. Pour une description exhaustive et détaillée des différents types de stress, le lecteur pourra consulter l'annexe.

## 4. Faits saillants

### Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Après une hausse en 2011, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail est en baisse, soit 1 039 lésions en 2010, 1 077 en 2011, 1 042 en 2012 et 1 000 en 2013, une baisse de 3,8 % par rapport à 2010 (Tableau 1).

Des 1 000 lésions acceptées en 2013, 883 (88,3 %) sont attribuables au stress aigu, contre 116 (11,6 %) au stress chronique. Pour la période 2010 à 2013, les lésions acceptées attribuables au stress aigu sont à la hausse de 0,7 %, passant de 877 en 2010 à 883 en 2013. Enfin, les lésions acceptées attribuables au stress chronique sont, quant à elles, en baisse de 22,7 %, passant de 150 en 2010 à 116 en 2013 (Tableau 2).

En 2013, plus des trois quarts des lésions attribuables au stress en milieu de travail (77,3 %) correspondaient à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (43,2 %), *menace armée* (12,7 %), *Coups, coups de pied, volée de coups* (12,4 %), ou *menace verbale* (9,0 %) (Tableau 3).

En 2013, l'agent causant le stress le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (43,2 % des cas). La proportion de cet agent causal est la plus importante pour chacune des années de la période 2010-2013. Les agents *client, tiers et patient, résident d'établissement de santé* suivent en importance avec respectivement 17,4 %, 13,0 % et 8,6 % en 2013 (Tableau 4).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance avec une proportion de 65,1 % en 2013. Sa proportion est passée de 58,8 % en 2010 à 65,1 % en 2013. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance et sa proportion varie d'une année à l'autre; elle est de 19,6 % en 2010, 18,5 % en 2011, 19,5 % en 2012 et 18,1 % en 2013. Quant à l'*anxiété, stress, troubles névrotiques*, cette nature est troisième en importance avec 12,6 % des cas en 2013, une proportion à la baisse par rapport à 2010 (17,0 %) (Tableau 5).

En 2013, la profession *d'infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress en milieu de travail, avec 10,4 % des lésions acceptées. Suivent les professions *conducteurs d'autobus* et *travailleurs spécialisés dans la vente*, avec respectivement 10,0 % et 5,9 % des cas (Tableau 6).

En 2013, les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail touchent des femmes dans une proportion de 50,7 % et cette proportion est en baisse sur la période 2010-2013, passant de 56,0 % en 2010 à 50,7 % en 2013. En 2013, l'âge entier moyen des femmes présentant ce type de lésion est de 39 ans, contre 42 ans chez les hommes (Tableaux 8 et 9).

Les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail représentent 1,44 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2013. Elles ont entraîné une absence de 14 jours ou moins dans 23,0 % des cas, et une absence de plus de 1 an dans 20,9 % des cas. Cela se traduit par une durée d'absence moyenne de 174,8 jours et par des débours moyens en IRR de 13 841 \$ (Tableaux 10 et 11).

### **Dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail**

Le nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail est passé de 877 en 2010 à 928 en 2011, à 919 en 2012, pour s'établir à 883 en 2013, ce qui représente une augmentation globale de 0,7 % (Tableau 12).

De 2010 à 2013, près de 90 % des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail correspondaient à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (48,8 %), *menace armée* (14,4 %), *coups, coups de pied, volée de coups* (14,0 %) ou *menace verbale* (10,2 %) (Tableau 13).

En 2013, l'agent causant le stress le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (48,8 % des cas), cette proportion demeure la plus importante pour chacune des années de la période 2010-2013. Toujours en 2013, les agents *client* et *tiers* suivent avec respectivement 19,0 % et 13,7 % des cas (Tableau 14).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance et légèrement à la hausse sur la période étudiée. Sa proportion est passée de 68,1 % en 2010 à 72,9 % en 2013. L'*anxiété, stress, troubles névrotiques* est la seconde nature en importance sur la période (12,3 % en 2013), à la baisse par rapport à 2010 (17,4 %), et le *trouble d'adaptation* est la troisième en importance sur la période (13,4 % en 2013), légèrement à la baisse par rapport à 2010 (13,7 %) (Tableau 15).

La profession *conducteurs d'autobus* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress aigu en milieu de travail avec 11,4 % des lésions acceptées de 2010 à 2013. En 2013, ce sont les professions *infirmiers et personnel spécialisé en soins infirmiers, travailleurs spécialisés dans la vente* ainsi que *caissiers* qui suivent en importance avec respectivement 10,8 %, 6,1 % et 5,5 % des cas (Tableau 16).

Contrairement aux années 2010 à 2012, en 2013 les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail touchent plus d'hommes (50,4 %) que de femmes (49,6 %) (Tableau 18).

Les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail, qui représentent 1,26 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2013, ont entraîné une absence moyenne de 160,3 jours et des débours en IRR moyens de 12 567 \$ (Tableaux 20 et 21).

## Dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail

En 2013, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail est relativement peu élevé. Il représente seulement 11,6 % de l'ensemble des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail et est en baisse de 22,7 % pour la période de 2010 à 2013, soit 150 lésions en 2010 et 116 en 2013. (Tableaux 2 et 22).

En 2013, les lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail correspondent principalement aux genres d'accident ou d'exposition suivants : *harcèlement psychologique* (28,4 %), *relations de travail conflictuelles* (24,1 %) et *organisation du travail* (20,7 %), qui représentent ensemble plus de 70 % des cas (Tableau 23).

En 2013, l'agent causant le stress le plus fréquent est *supérieur* (39,7 % des cas), une proportion en baisse sur l'année précédente (47,1 % des cas en 2012). L'agent causant le stress *collègues, ex-collègues* suit avec 34,5 % (Tableau 24).

De 2010 à 2013, le *trouble d'adaptation* est la première nature en importance. En 2013, elle représente 54,3 % des cas. Les natures *état dépressif*, *anxiété*, *stress et troubles névrotiques*, puis *choc nerveux (stress post-traumatique)* complètent le tableau avec des taux respectifs de 25,9 %, 14,7 % et 5,2 % en 2013 (Tableau 25).

Les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail se répartissent sur plusieurs professions, si bien qu'aucune ne se démarque de façon significative. De plus, leur importance changent d'une année à l'autre. Ainsi, les professions *infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers* et *autre personnel administratifs et travailleurs assimilés*, avec respectivement 7,8 %, 5,2 % des lésions acceptées, représentent les professions les plus importantes de 2013 (Tableau 26).

De 2010 à 2013, les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail touchent des femmes dans une proportion variant entre 59,5 % et 65,5 % des cas sur la période (Tableau 28).

En 2013, les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail représentent une infime partie (0,17 %) de l'ensemble des lésions acceptées avec IRR. Cependant, elles entraînent un nombre de jours d'absence important, soit 283,1 jours en moyenne, et des débours en IRR moyens de 23 335 \$ (Tableaux 30 et 31).

# **Tableaux statistiques**

**Ensemble des dossiers**

**pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail**

## Tableau 1

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail  
selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	1 039	36,9 %	1 077	37,7 %	1 042	36,8 %	1 000	34,0 %
Autre*	1 775	63,1 %	1 783	62,3 %	1 791	63,2 %	1 945	66,0 %
<b>Total</b>	<b>2 814</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 860</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 833</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 945</b>	<b>100,0 %</b>

\* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

**Tableau 2****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion**

Type de stress	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Stress aigu	877	84,4 %	928	86,2 %	919	88,2 %	883	88,3 %
Stress chronique	150	14,4 %	142	13,2 %	119	11,4 %	116	11,6 %
Indéterminé	12	1,2 %	7	0,6 %	4	0,4 %	1	0,1 %
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 042</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0 %</b>

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.
- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

**Tableau 3**  
**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail**  
**selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion**

Genre d'accident ou d'exposition	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	3	0,3 %
Agression sexuelle, viol	18	1,7 %	14	1,3 %	18	1,7 %	8	0,8 %
Attaque par des animaux	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Autre stress	28	2,7 %	37	3,4 %	19	1,8 %	21	2,1 %
Autres types de voies de fait	43	4,1 %	59	5,5 %	50	4,8 %	49	4,9 %
Autres voies de fait et acte violent	3	0,3 %	4	0,4 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	40	3,8 %	22	2,0 %	19	1,8 %	30	3,0 %
Coups de couteau	4	0,4 %	0	0,0 %	1	0,1 %	2	0,2 %
Coups de feu	4	0,4 %	24	2,2 %	13	1,2 %	12	1,2 %
Coups, coups de pied, volée de coups	104	10,0 %	118	11,0 %	121	11,6 %	124	12,4 %
Exposition à un événement traumatisant	430	41,4 %	409	38,0 %	417	40,0 %	432	43,2 %
Feu ou explosion	0	0,0 %	0	0,0 %	3	0,3 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	45	4,3 %	41	3,8 %	40	3,8 %	33	3,3 %
Harcèlement sexuel	13	1,3 %	6	0,6 %	10	1,0 %	9	0,9 %
Menace armée	135	13,0 %	162	15,0 %	166	15,9 %	127	12,7 %
Menace verbale	100	9,6 %	111	10,3 %	112	10,7 %	90	9,0 %
Morsure	4	0,4 %	5	0,5 %	2	0,2 %	6	0,6 %
Organisation du travail	30	2,9 %	36	3,3 %	17	1,6 %	24	2,4 %
Relations de travail conflictuelles	34	3,3 %	23	2,1 %	31	3,0 %	28	2,8 %
Autres genres	2	0,2 %	2	0,2 %	0	0,0 %	2	0,2 %
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 042</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 4**  
**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail**  
**selon l'agent causant le stress et l'année de lésion**

Agent causant le stress	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Client	164	15,8 %	210	19,5 %	200	19,2 %	174	17,4 %
Collègues, ex-collègues	82	7,9 %	74	6,9 %	63	6,0 %	66	6,6 %
Réaction au traumatisme *	430	41,4 %	409	38,0 %	415	39,8 %	432	43,2 %
Étudiant	31	3,0 %	19	1,8 %	39	3,7 %	30	3,0 %
Groupe de collègues	6	0,6 %	2	0,2 %	7	0,7 %	6	0,6 %
Patient, résident d'établissement de santé	72	6,9 %	71	6,6 %	63	6,0 %	86	8,6 %
Pers. autre que le trav. blessé, malade, np	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	0	0,0 %	2	0,2 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Prisonnier	9	0,9 %	15	1,4 %	5	0,5 %	12	1,2 %
Subalterne	6	0,6 %	1	0,1 %	6	0,6 %	2	0,2 %
Supérieur	75	7,2 %	63	5,8 %	66	6,3 %	58	5,8 %
Tiers	158	15,2 %	204	18,9 %	170	16,3 %	130	13,0 %
Véhicules	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	3	0,3 %
Autres agents	3	0,3 %	3	0,3 %	5	0,5 %	1	0,1 %
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 042</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0 %</b>

\* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

**Tableau 5****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	177	17,0 %	135	12,5 %	119	11,4 %	126	12,6 %
Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)	2	0,2 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	611	58,8 %	690	64,1 %	678	65,1 %	651	65,1 %
État dépressif	45	4,3 %	52	4,8 %	42	4,0 %	42	4,2 %
Trouble d'adaptation	204	19,6 %	199	18,5 %	203	19,5 %	181	18,1 %
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 042</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 6**  
**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail**  
**selon la profession et l'année de lésion**

Profession	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	36	3,5 %	66	6,1 %	32	3,1 %	41	4,1 %
Autre pers. médical, tech. santé	14	1,3 %	22	2,0 %	10	1,0 %	19	1,9 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	63	6,1 %	58	5,4 %	59	5,7 %	40	4,0 %
Autres enseignants et pers. assimilé	46	4,4 %	38	3,5 %	43	4,1 %	39	3,9 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	8	0,8 %	4	0,4 %	9	0,9 %	5	0,5 %
Autres personnel d'exploitation des transports	22	2,1 %	17	1,6 %	4	0,4 %	26	2,6 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	8	0,8 %	12	1,1 %	16	1,5 %	15	1,5 %
Caissiers	59	5,7 %	76	7,1 %	72	6,9 %	51	5,1 %
Camionneurs	35	3,4 %	30	2,8 %	29	2,8 %	24	2,4 %
Conducteurs d'autobus	111	10,7 %	113	10,5 %	101	9,7 %	100	10,0 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	24	2,3 %	33	3,1 %	31	3,0 %	23	2,3 %
Éducateurs de personnes inadaptées	27	2,6 %	39	3,6 %	27	2,6 %	25	2,5 %
Gardiens et agents de sécurité	33	3,2 %	41	3,8 %	38	3,6 %	33	3,3 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	86	8,3 %	98	9,1 %	100	9,6 %	104	10,4 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	21	2,0 %	34	3,2 %	26	2,5 %	25	2,5 %
Personnel exploitation métro et tramway	9	0,9 %	7	0,6 %	16	1,5 %	9	0,9 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	24	2,3 %	17	1,6 %	22	2,1 %	24	2,4 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	11	1,1 %	12	1,1 %	9	0,9 %	15	1,5 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	31	3,0 %	28	2,6 %	27	2,6 %	35	3,5 %
Travailleurs du bâtiment	16	1,5 %	15	1,4 %	24	2,3 %	20	2,0 %
Travailleurs industries de transformation	10	1,0 %	12	1,1 %	15	1,4 %	12	1,2 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	48	4,6 %	50	4,6 %	53	5,1 %	59	5,9 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	2	0,2 %	4	0,4 %	7	0,7 %	6	0,6 %
Autres professions	295	28,4 %	251	23,3 %	272	26,1 %	250	25,0 %
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 042</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 7****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion**

Direction régionale	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	20	1,9 %	15	1,4 %	19	1,8 %	23	2,3 %
Bas-Saint-Laurent	9	0,9 %	12	1,1 %	23	2,2 %	26	2,6 %
Capitale-Nationale	92	8,9 %	78	7,2 %	76	7,3 %	70	7,0 %
Chaudière-Appalaches	36	3,5 %	20	1,9 %	25	2,4 %	29	2,9 %
Côte-Nord	13	1,3 %	21	1,9 %	26	2,5 %	18	1,8 %
Estrie	42	4,0 %	31	2,9 %	46	4,4 %	37	3,7 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	0,9 %	10	0,9 %	7	0,7 %	7	0,7 %
Île-de-Montréal	264	25,4 %	251	23,3 %	264	25,3 %	172	17,2 %
Lanaudière	119	11,5 %	116	10,8 %	90	8,6 %	117	11,7 %
Laurentides	103	9,9 %	116	10,8 %	126	12,1 %	98	9,8 %
Laval	76	7,3 %	82	7,6 %	68	6,5 %	83	8,3 %
Longueuil	55	5,3 %	71	6,6 %	59	5,7 %	66	6,6 %
Mauricie et Centre-du-Québec	53	5,1 %	57	5,3 %	44	4,2 %	53	5,3 %
Outaouais	30	2,9 %	41	3,8 %	29	2,8 %	43	4,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	22	2,1 %	28	2,6 %	34	3,3 %	25	2,5 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	38	3,7 %	42	3,9 %	37	3,6 %	49	4,9 %
Valleyfield	35	3,4 %	45	4,2 %	27	2,6 %	39	3,9 %
Yamaska	23	2,2 %	41	3,8 %	42	4,0 %	45	4,5 %
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 042</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 8****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail  
selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	582	56,0 %	589	54,7 %	608	58,3 %	507	50,7 %
Homme	457	44,0 %	488	45,3 %	434	41,7 %	493	49,3 %
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 042</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 9****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	27	2,6 %	37	3,4 %	32	3,1 %	31	3,1 %
20 à 24 ans	93	9,0 %	91	8,4 %	85	8,2 %	87	8,7 %
25 à 29 ans	105	10,1 %	128	11,9 %	109	10,5 %	97	9,7 %
30 à 34 ans	131	12,6 %	146	13,6 %	145	13,9 %	129	12,9 %
35 à 39 ans	128	12,3 %	143	13,3 %	156	15,0 %	140	14,0 %
40 à 44 ans	127	12,2 %	135	12,5 %	135	13,0 %	139	13,9 %
45 à 49 ans	173	16,7 %	156	14,5 %	133	12,8 %	113	11,3 %
50 à 54 ans	138	13,3 %	120	11,1 %	132	12,7 %	145	14,5 %
55 à 59 ans	91	8,8 %	91	8,4 %	76	7,3 %	80	8,0 %
60 ans ou plus	26	2,5 %	30	2,8 %	39	3,7 %	39	3,9 %
<b>Total</b>	<b>1 039</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 042</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000</b>	<b>100,0 %</b>

Sexe	2010		2011		2012		2013	
	Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen	
Femme	39		38		39		39	
Homme	42		41		41		42	

**Tableau 10**

**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR\* attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion**

Durée d'indemnisation	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	210	21,2 %	246	24,0 %	210	21,0 %	218	23,0 %
15 à 30 jours	119	12,0 %	127	12,4 %	109	10,9 %	120	12,7 %
31 à 90 jours	226	22,9 %	201	19,6 %	193	19,3 %	177	18,7 %
91 à 120 jours	48	4,9 %	61	6,0 %	53	5,3 %	50	5,3 %
121 à 180 jours	89	9,0 %	106	10,4 %	89	8,9 %	64	6,8 %
181 à 365 jours	109	11,0 %	110	10,8 %	147	14,7 %	120	12,7 %
Plus de 1 an	188	19,0 %	172	16,8 %	200	20,0 %	198	20,9 %
<b>Total</b>	<b>989</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 023</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 001</b>	<b>100,0 %</b>	<b>947</b>	<b>100,0 %</b>

Durée moyenne (en jours)	2010	2011	2012	2013
		164,3	150,6	171,9

Ensemble des lésions	2010		2011		2012		2013	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	70 020	1,41 %	69 366	1,47 %	67 283	1,49 %	65 987	1,44 %

\* Indemnité de remplacement du revenu.

\*\* (Nombre total des lésions attribuables au stress en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

## Tableau 11

### Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail

selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

#### Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2010	989	12 045 615 \$	12 180 \$
2011	1 023	11 501 196 \$	11 243 \$
2012	1 001	13 140 814 \$	13 128 \$
2013	947	13 107 071 \$	13 841 \$

#### Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2010	982	2 251 600 \$	2 293 \$
2011	1 028	2 272 707 \$	2 211 \$
2012	987	2 877 864 \$	2 916 \$
2013	951	2 672 356 \$	2 810 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables  
au STRESS AIGU en milieu de travail**

## Tableau 12

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	877	72,3 %	928	73,5 %	919	76,6 %	883	71,3 %
Autre*	336	27,7 %	334	26,5 %	280	23,4 %	356	28,7 %
<b>Total</b>	<b>1 213</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 262</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 199</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 239</b>	<b>100,0 %</b>

\* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.

**Tableau 13**

**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion**

Genre d'accident ou d'exposition	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Agression sexuelle, viol	18	2,1 %	14	1,5 %	18	2,0 %	8	0,9 %
Attaque par des animaux	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Autres types de voies de fait	42	4,8 %	59	6,4 %	50	5,4 %	49	5,5 %
Autres voies de fait et acte violent	0	0,0 %	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	39	4,4 %	22	2,4 %	19	2,1 %	30	3,4 %
Coups de couteau	4	0,5 %	0	0,0 %	1	0,1 %	2	0,2 %
Coups de feu	4	0,5 %	24	2,6 %	13	1,4 %	12	1,4 %
Coups, coups de pied, volée de coups	104	11,9 %	118	12,7 %	119	12,9 %	124	14,0 %
Exposition à un événement traumatisant	427	48,7 %	408	44,0 %	416	45,3 %	431	48,8 %
Feu ou explosion	0	0,0 %	0	0,0 %	3	0,3 %	0	0,0 %
Menace armée	133	15,2 %	162	17,5 %	164	17,8 %	127	14,4 %
Menace verbale	100	11,4 %	111	12,0 %	112	12,2 %	90	10,2 %
Morsure	4	0,5 %	5	0,5 %	2	0,2 %	6	0,7 %
Autres genres	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %
<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>100,0 %</b>	<b>928</b>	<b>100,0 %</b>	<b>919</b>	<b>100,0 %</b>	<b>883</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 14**

**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion**

Agent causant le stress	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Client	155	17,7 %	197	21,2 %	192	20,9 %	168	19,0 %
Collègues, ex-collègues	35	4,0 %	33	3,6 %	38	4,1 %	26	2,9 %
Réaction au traumatisme *	426	48,6 %	408	44,0 %	415	45,2 %	431	48,8 %
Étudiant	24	2,7 %	15	1,6 %	31	3,4 %	27	3,1 %
Groupe de collègues	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %	2	0,2 %
Patient, résident d'établissement de santé	70	8,0 %	69	7,4 %	57	6,2 %	79	8,9 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	0	0,0 %	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Prisonnier	8	0,9 %	13	1,4 %	4	0,4 %	12	1,4 %
Subalterne	3	0,3 %	1	0,1 %	4	0,4 %	2	0,2 %
Supérieur	9	1,0 %	4	0,4 %	10	1,1 %	12	1,4 %
Tiers	143	16,3 %	182	19,6 %	160	17,4 %	121	13,7 %
Véhicules	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Autres agents	1	0,1 %	2	0,2 %	4	0,4 %	1	0,1 %
<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>100,0 %</b>	<b>928</b>	<b>100,0 %</b>	<b>919</b>	<b>100,0 %</b>	<b>883</b>	<b>100,0 %</b>

\* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

**Tableau 15****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	153	17,4 %	113	12,2 %	103	11,2 %	109	12,3 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	597	68,1 %	673	72,5 %	658	71,6 %	644	72,9 %
État dépressif	7	0,8 %	18	1,9 %	16	1,7 %	12	1,4 %
Trouble d'adaptation	120	13,7 %	124	13,4 %	142	15,5 %	118	13,4 %
<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>100,0 %</b>	<b>928</b>	<b>100,0 %</b>	<b>919</b>	<b>100,0 %</b>	<b>883</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 16**

**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion**

Profession	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	32	3,6 %	58	6,3 %	31	3,4 %	38	4,3 %
Autre pers. médical, tech. santé	9	1,0 %	13	1,4 %	9	1,0 %	16	1,8 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	46	5,2 %	45	4,8 %	54	5,9 %	34	3,9 %
Autres enseignants et pers. assimilé	31	3,5 %	27	2,9 %	31	3,4 %	35	4,0 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	7	0,8 %	2	0,2 %	7	0,8 %	4	0,5 %
Autres personnel d'exploitation des transports	22	2,5 %	17	1,8 %	4	0,4 %	24	2,7 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	8	0,9 %	12	1,3 %	15	1,6 %	15	1,7 %
Caissiers	55	6,3 %	74	8,0 %	69	7,5 %	49	5,5 %
Camionneurs	35	4,0 %	29	3,1 %	29	3,2 %	22	2,5 %
Conducteurs d'autobus	106	12,1 %	108	11,6 %	98	10,7 %	98	11,1 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	12	1,4 %	23	2,5 %	21	2,3 %	18	2,0 %
Éducateurs de personnes inadaptées	25	2,9 %	38	4,1 %	27	2,9 %	24	2,7 %
Gardiens et agents de sécurité	29	3,3 %	38	4,1 %	34	3,7 %	30	3,4 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	81	9,2 %	92	9,9 %	91	9,9 %	95	10,8 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	14	1,6 %	29	3,1 %	25	2,7 %	20	2,3 %
Personnel exploitation métro et tramway	9	1,0 %	7	0,8 %	16	1,7 %	9	1,0 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	20	2,3 %	14	1,5 %	19	2,1 %	21	2,4 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	7	0,8 %	10	1,1 %	6	0,7 %	10	1,1 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	24	2,7 %	25	2,7 %	19	2,1 %	31	3,5 %
Travailleurs du bâtiment	15	1,7 %	13	1,4 %	21	2,3 %	19	2,2 %
Travailleurs industries de transformation	6	0,7 %	8	0,9 %	13	1,4 %	9	1,0 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	44	5,0 %	46	5,0 %	53	5,8 %	54	6,1 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	2	0,2 %	4	0,4 %	6	0,7 %	5	0,6 %
Autres professions	238	27,1 %	196	21,1 %	221	24,0 %	203	23,0 %
<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>100,0 %</b>	<b>928</b>	<b>100,0 %</b>	<b>919</b>	<b>100,0 %</b>	<b>883</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 17**

**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion**

Direction régionale	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	18	2,1 %	12	1,3 %	16	1,7 %	20	2,3 %
Bas-Saint-Laurent	7	0,8 %	9	1,0 %	15	1,6 %	14	1,6 %
Capitale-Nationale	87	9,9 %	69	7,4 %	71	7,7 %	63	7,1 %
Chaudière-Appalaches	30	3,4 %	15	1,6 %	22	2,4 %	24	2,7 %
Côte-Nord	10	1,1 %	16	1,7 %	16	1,7 %	17	1,9 %
Estrie	33	3,8 %	24	2,6 %	42	4,6 %	30	3,4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	0,3 %	5	0,5 %	5	0,5 %	5	0,6 %
Île-de-Montréal	231	26,3 %	225	24,2 %	238	25,9 %	148	16,8 %
Lanaudière	100	11,4 %	101	10,9 %	87	9,5 %	113	12,8 %
Laurentides	84	9,6 %	97	10,5 %	104	11,3 %	87	9,9 %
Laval	65	7,4 %	66	7,1 %	60	6,5 %	67	7,6 %
Longueuil	49	5,6 %	68	7,3 %	56	6,1 %	63	7,1 %
Mauricie et Centre-du-Québec	44	5,0 %	50	5,4 %	38	4,1 %	47	5,3 %
Outaouais	23	2,6 %	33	3,6 %	26	2,8 %	41	4,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	18	2,1 %	27	2,9 %	27	2,9 %	23	2,6 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	32	3,6 %	38	4,1 %	33	3,6 %	45	5,1 %
Valleyfield	27	3,1 %	33	3,6 %	22	2,4 %	35	4,0 %
Yamaska	16	1,8 %	40	4,3 %	41	4,5 %	41	4,6 %
<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>100,0 %</b>	<b>928</b>	<b>100,0 %</b>	<b>919</b>	<b>100,0 %</b>	<b>883</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 18****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	480	54,7 %	496	53,4 %	526	57,2 %	438	49,6 %
Homme	397	45,3 %	432	46,6 %	393	42,8 %	445	50,4 %
<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>100,0 %</b>	<b>928</b>	<b>100,0 %</b>	<b>919</b>	<b>100,0 %</b>	<b>883</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 19****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	27	3,1 %	35	3,8 %	32	3,5 %	29	3,3 %
20 à 24 ans	87	9,9 %	86	9,3 %	78	8,5 %	83	9,4 %
25 à 29 ans	92	10,5 %	115	12,4 %	102	11,1 %	87	9,9 %
30 à 34 ans	114	13,0 %	134	14,4 %	129	14,0 %	111	12,6 %
35 à 39 ans	107	12,2 %	121	13,0 %	139	15,1 %	122	13,8 %
40 à 44 ans	96	10,9 %	110	11,9 %	110	12,0 %	125	14,2 %
45 à 49 ans	140	16,0 %	128	13,8 %	109	11,9 %	103	11,7 %
50 à 54 ans	118	13,5 %	101	10,9 %	116	12,6 %	122	13,8 %
55 à 59 ans	78	8,9 %	75	8,1 %	67	7,3 %	70	7,9 %
60 ans ou plus	18	2,1 %	23	2,5 %	37	4,0 %	31	3,5 %
<b>Total</b>	<b>877</b>	<b>100,0 %</b>	<b>928</b>	<b>100,0 %</b>	<b>919</b>	<b>100,0 %</b>	<b>883</b>	<b>100,0 %</b>

## Tableau 20

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR\* attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	190	22,9 %	230	26,3 %	201	22,9 %	208	25,0 %
15 à 30 jours	114	13,7 %	117	13,4 %	103	11,7 %	113	13,6 %
31 à 90 jours	199	24,0 %	174	19,9 %	172	19,6 %	162	19,4 %
91 à 120 jours	39	4,7 %	51	5,8 %	48	5,5 %	42	5,0 %
121 à 180 jours	72	8,7 %	87	9,9 %	79	9,0 %	52	6,2 %
181 à 365 jours	79	9,5 %	86	9,8 %	114	13,0 %	101	12,1 %
Plus de 1 an	137	16,5 %	131	15,0 %	162	18,4 %	155	18,6 %
<b>Total</b>	<b>830</b>	<b>100,0 %</b>	<b>876</b>	<b>100,0 %</b>	<b>879</b>	<b>100,0 %</b>	<b>833</b>	<b>100,0 %</b>

Durée moyenne (en jours)	2010		2011		2012		2013	
	147,1		137,4		159,0		160,3	

Ensemble des lésions	2010		2011		2012		2013	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	70 020	1,19 %	69 366	1,26 %	67 283	1,31 %	65 987	1,26 %

\* Indemnité de remplacement du revenu.

\*\* (Nombre total des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

## Tableau 21

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

### Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2010	830	8 694 371 \$	10 475 \$
2011	876	8 737 343 \$	9 974 \$
2012	879	10 435 122 \$	11 872 \$
2013	833	10 468 721 \$	12 567 \$

### Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2010	828	1 841 911 \$	2 225 \$
2011	888	1 997 680 \$	2 250 \$
2012	869	2 544 929 \$	2 929 \$
2013	839	2 274 419 \$	2 711 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables  
au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail**

## Tableau 22

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	150	9,5 %	142	9,0 %	119	7,4 %	116	6,9 %
Autre*	1 430	90,5 %	1 437	91,0 %	1 498	92,6 %	1 568	93,1 %
<b>Total</b>	<b>1 580</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 579</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 617</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 684</b>	<b>100,0 %</b>

\* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

**Tableau 23****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion**

Genre d'accident ou d'exposition	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Autre stress	28	18,7 %	36	25,4 %	19	16,0 %	21	18,1 %
Coups, coups de pied, volée de coups	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,8 %	0	0,0 %
Exposition à un événement traumatisant	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,9 %
Harcèlement psychologique	45	30,0 %	41	28,9 %	40	33,6 %	33	28,4 %
Harcèlement sexuel	13	8,7 %	6	4,2 %	10	8,4 %	9	7,8 %
Menace armée	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,8 %	0	0,0 %
Organisation du travail	30	20,0 %	36	25,4 %	17	14,3 %	24	20,7 %
Relations de travail conflictuelles	34	22,7 %	23	16,2 %	31	26,1 %	28	24,1 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100,0 %</b>	<b>142</b>	<b>100,0 %</b>	<b>119</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>	<b>100,0 %</b>

## Tableau 24

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Client	9	6,0 %	12	8,5 %	8	6,7 %	6	5,2 %
Collègues, ex-collègues	47	31,3 %	41	28,9 %	25	21,0 %	40	34,5 %
Réaction au traumatisme *	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,9 %
Étudiant	6	4,0 %	4	2,8 %	8	6,7 %	3	2,6 %
Groupe de collègues	5	3,3 %	2	1,4 %	5	4,2 %	4	3,4 %
Patient, résident d'établissement de santé	1	0,7 %	1	0,7 %	5	4,2 %	7	6,0 %
Prisonnier	1	0,7 %	2	1,4 %	1	0,8 %	0	0,0 %
Subalterne	3	2,0 %	0	0,0 %	2	1,7 %	0	0,0 %
Supérieur	66	44,0 %	59	41,5 %	56	47,1 %	46	39,7 %
Tiers	12	8,0 %	21	14,8 %	9	7,6 %	9	7,8 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100,0 %</b>	<b>142</b>	<b>100,0 %</b>	<b>119</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>	<b>100,0 %</b>

\* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

**Tableau 25****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	23	15,3 %	19	13,4 %	14	11,8 %	17	14,7 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	10	6,7 %	15	10,6 %	18	15,1 %	6	5,2 %
État dépressif	37	24,7 %	33	23,2 %	26	21,8 %	30	25,9 %
Trouble d'adaptation	80	53,3 %	75	52,8 %	61	51,3 %	63	54,3 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100,0 %</b>	<b>142</b>	<b>100,0 %</b>	<b>119</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 26**

**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion**

Profession	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	3	2,0 %	7	4,9 %	0	0,0 %	3	2,6 %
Autre pers. médical, tech. santé	5	3,3 %	7	4,9 %	1	0,8 %	3	2,6 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	17	11,3 %	12	8,5 %	5	4,2 %	6	5,2 %
Autres enseignants et pers. assimilé	13	8,7 %	11	7,7 %	12	10,1 %	4	3,4 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	1	0,7 %	2	1,4 %	2	1,7 %	1	0,9 %
Autres personnel d'exploitation des transports	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,9 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,8 %	0	0,0 %
Caissiers	2	1,3 %	1	0,7 %	3	2,5 %	2	1,7 %
Camionneurs	0	0,0 %	1	0,7 %	0	0,0 %	2	1,7 %
Conducteurs d'autobus	2	1,3 %	5	3,5 %	2	1,7 %	2	1,7 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	12	8,0 %	10	7,0 %	10	8,4 %	5	4,3 %
Éducateurs de personnes inadaptées	1	0,7 %	1	0,7 %	0	0,0 %	1	0,9 %
Gardiens et agents de sécurité	3	2,0 %	2	1,4 %	4	3,4 %	3	2,6 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	5	3,3 %	5	3,5 %	8	6,7 %	9	7,8 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	7	4,7 %	5	3,5 %	1	0,8 %	5	4,3 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	4	2,7 %	3	2,1 %	3	2,5 %	3	2,6 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	4	2,7 %	2	1,4 %	3	2,5 %	5	4,3 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	6	4,0 %	3	2,1 %	8	6,7 %	4	3,4 %
Travailleurs du bâtiment	1	0,7 %	2	1,4 %	3	2,5 %	1	0,9 %
Travailleurs industries de transformation	4	2,7 %	4	2,8 %	2	1,7 %	3	2,6 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	4	2,7 %	4	2,8 %	0	0,0 %	5	4,3 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,8 %	1	0,9 %
Autres professions	56	37,3 %	55	38,7 %	50	42,0 %	47	40,5 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100,0 %</b>	<b>142</b>	<b>100,0 %</b>	<b>119</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 27**

**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion**

Direction régionale	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	2	1,3 %	3	2,1 %	3	2,5 %	3	2,6 %
Bas-Saint-Laurent	1	0,7 %	3	2,1 %	8	6,7 %	12	10,3 %
Capitale-Nationale	4	2,7 %	9	6,3 %	5	4,2 %	7	6,0 %
Chaudière-Appalaches	6	4,0 %	5	3,5 %	3	2,5 %	5	4,3 %
Côte-Nord	3	2,0 %	4	2,8 %	9	7,6 %	1	0,9 %
Estrie	9	6,0 %	7	4,9 %	4	3,4 %	6	5,2 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	4,0 %	4	2,8 %	2	1,7 %	2	1,7 %
Île-de-Montréal	28	18,7 %	25	17,6 %	26	21,8 %	24	20,7 %
Lanaudière	18	12,0 %	14	9,9 %	3	2,5 %	4	3,4 %
Laurentides	18	12,0 %	19	13,4 %	21	17,6 %	11	9,5 %
Laval	8	5,3 %	15	10,6 %	6	5,0 %	16	13,8 %
Longueuil	6	4,0 %	3	2,1 %	3	2,5 %	3	2,6 %
Mauricie et Centre-du-Québec	9	6,0 %	7	4,9 %	6	5,0 %	6	5,2 %
Outaouais	7	4,7 %	8	5,6 %	3	2,5 %	2	1,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	2,7 %	1	0,7 %	7	5,9 %	2	1,7 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	6	4,0 %	2	1,4 %	4	3,4 %	4	3,4 %
Valleyfield	8	5,3 %	12	8,5 %	5	4,2 %	4	3,4 %
Yamaska	7	4,7 %	1	0,7 %	1	0,8 %	4	3,4 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100,0 %</b>	<b>142</b>	<b>100,0 %</b>	<b>119</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 28****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	94	62,7 %	89	62,7 %	78	65,5 %	69	59,5 %
Homme	56	37,3 %	53	37,3 %	41	34,5 %	47	40,5 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100,0 %</b>	<b>142</b>	<b>100,0 %</b>	<b>119</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 29****Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	0	0,0 %	2	1,4 %	0	0,0 %	2	1,7 %
20 à 24 ans	4	2,7 %	4	2,8 %	6	5,0 %	4	3,4 %
25 à 29 ans	10	6,7 %	12	8,5 %	7	5,9 %	10	8,6 %
30 à 34 ans	17	11,3 %	11	7,7 %	16	13,4 %	18	15,5 %
35 à 39 ans	19	12,7 %	22	15,5 %	17	14,3 %	17	14,7 %
40 à 44 ans	30	20,0 %	24	16,9 %	25	21,0 %	14	12,1 %
45 à 49 ans	30	20,0 %	28	19,7 %	22	18,5 %	10	8,6 %
50 à 54 ans	20	13,3 %	19	13,4 %	16	13,4 %	23	19,8 %
55 à 59 ans	13	8,7 %	14	9,9 %	8	6,7 %	10	8,6 %
60 ans ou plus	7	4,7 %	6	4,2 %	2	1,7 %	8	6,9 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100,0 %</b>	<b>142</b>	<b>100,0 %</b>	<b>119</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>	<b>100,0 %</b>

**Tableau 30**

**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR\* attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion**

Durée d'indemnisation	2010		2011		2012		2013	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	10	6,8 %	10	7,1 %	6	5,1 %	10	8,8 %
15 à 30 jours	5	3,4 %	10	7,1 %	6	5,1 %	6	5,3 %
31 à 90 jours	27	18,4 %	27	19,3 %	21	17,8 %	15	13,3 %
91 à 120 jours	9	6,1 %	10	7,1 %	5	4,2 %	8	7,1 %
121 à 180 jours	17	11,6 %	19	13,6 %	10	8,5 %	12	10,6 %
181 à 365 jours	28	19,0 %	23	16,4 %	32	27,1 %	19	16,8 %
Plus de 1 an	51	34,7 %	41	29,3 %	38	32,2 %	43	38,1 %
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>100,0 %</b>	<b>140</b>	<b>100,0 %</b>	<b>118</b>	<b>100,0 %</b>	<b>113</b>	<b>100,0 %</b>

Durée moyenne (en jours)	2010		2011		2012		2013	
	271,3		238,9		271,0		283,1	

Ensemble des lésions	2010		2011		2012		2013	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	70 020	0,21 %	69 366	0,20 %	67 283	0,18 %	65 987	0,17 %

\* Indemnité de remplacement du revenu.

\*\* (Nombre total des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

### Tableau 31

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

#### Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2010	147	3 318 595 \$	22 575 \$
2011	140	2 747 223 \$	19 623 \$
2012	118	2 687 409 \$	22 775 \$
2013	113	2 636 845 \$	23 335 \$

#### Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2010	145	408 357 \$	2 816 \$
2011	133	272 775 \$	2 051 \$
2012	114	326 436 \$	2 863 \$
2013	111	397 782 \$	3 584 \$

## 6. Annexe

---

**Sélection des données selon la nature de la lésion, le siège de la lésion et le code de lésion psychique correspondant au regroupement selon le type de stress**

### **A) Stress aigu**

**Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :**

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)

52193 - Trouble d'adaptation

**et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :**

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)

80000 - Sièges multiples

**et sélectionner le code de lésion psychique = 'A'**

### **B) Stress chronique**

**Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :**

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)  
52193 - Trouble d'adaptation

**et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :**

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)  
80000 - Sièges multiples

**et sélectionner le code de lésion psychique = 'C'**

**C) Stress indéterminé**

**Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :**

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés  
52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)  
52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)  
52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)  
52193 - Trouble d'adaptation

**et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :**

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)  
80000 - Sièges multiples

**et sélectionner le code de lésion psychique différent de 'A' et 'C'**

Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

**ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE**

33, rue Gamble O.  
**Rouyn-Noranda**  
(Québec) J9X 2R3  
Télec. : 819 762-9325

2<sup>e</sup> étage  
1185, rue Germain  
**Val-d'Or**  
(Québec) J9P 6B1  
Télec. : 819 874-2522

**BAS-SAINT-LAURENT**

180, rue des Gouverneurs  
Case postale 2180  
**Rimouski**  
(Québec) G5L 7P3  
Télec. : 418 725-6237

**CAPITALE-NATIONALE**

425, rue du Pont  
Case postale 4900  
Succ. Terminus  
**Québec**  
(Québec) G1K 7S6  
Télec. : 418 266-4015

**CHAUDIÈRE-**

**APPALACHES**  
835, rue de la Concorde  
**Lévis**  
(Québec) G6W 7P7  
Télec. : 418 839-2498

**CÔTE-NORD**

Bureau 236  
700, boul. Laure  
**Sept-Îles**  
(Québec) G4R 1Y1  
Télec. : 418 964-3959

235, boul. La Salle  
**Baie-Comeau**  
(Québec) G4Z 2Z4  
Télec. : 418 294-7325

**ESTRIE**

Place Jacques-Cartier  
Bureau 204  
1650, rue King O.  
**Sherbrooke**  
(Québec) J1J 2C3  
Télec. : 819 821-6116

**GASPÉSIE-ÎLES-  
DE-LA-MADELEINE**

163, boul. de Gaspé  
**Gaspé**  
(Québec) G4X 2V1  
Télec. : 418 368-7855  
200, boul. Perron O.  
**New Richmond**  
(Québec) G0C 2B0  
Télec. : 418 392-5406

**ÎLE-DE-MONTRÉAL**

1, complexe Desjardins  
Tour Sud, 31<sup>e</sup> étage  
Case postale 3  
Succ. Place-Desjardins  
**Montréal**  
(Québec) H5B 1H1  
Télec. : 514 906-3200

**LANAUDIÈRE**

432, rue De Lanaudière  
Case postale 550  
**Joliette**  
(Québec) J6E 7N2  
Télec. : 450 756-6832

**LAURENTIDES**

6<sup>e</sup> étage  
85, rue De Martigny O.  
**Saint-Jérôme**  
(Québec) J7Y 3R8  
Télec. : 450 432-1765

**LAVAL**

1700, boul. Laval  
**Laval**  
(Québec) H7S 2G6  
Télec. : 450 668-1174

**LONGUEUIL**

25, boul. La Fayette  
**Longueuil**  
(Québec) J4K 5B7  
Télec. : 450 442-6373

**MAURICIE ET  
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200  
1055, boul. des Forges  
**Trois-Rivières**  
(Québec) G8Z 4J9  
Télec. : 819 372-3286

**OUTAOUAIS**

15, rue Gamelin  
Case postale 1454  
**Gatineau**  
(Québec) J8X 3Y3  
Télec. : 819 778-8699

**SAGUENAY-  
LAC-SAINT-JEAN**

Place du Fjord  
901, boul. Talbot  
Case postale 5400  
**Saguenay**  
(Québec) G7H 6P8  
Télec. : 418 545-3543

Complexe du Parc  
6<sup>e</sup> étage  
1209, boul. du Sacré-Cœur  
Case postale 47  
**Saint-Félicien**  
(Québec) G8K 2P8  
Télec. : 418 679-5931

**SAINT-JEAN-SUR-  
RICHELIEU**

145, boul. Saint-Joseph  
Case postale 100  
**Saint-Jean-sur-Richelieu**  
(Québec) J3B 6Z1  
Télec. : 450 359-1307

**VALLEYFIELD**

9, rue Nicholson  
**Salaberry-de-Valleyfield**  
(Québec) J6T 4M4  
Télec. : 450 377-8228

**YAMASKA**

2710, rue Bachand  
**Saint-Hyacinthe**  
(Québec) J2S 8B6  
Télec. : 450 773-8126

Bureau 102  
26, place  
Charles-De Montmagny  
**Sorel-Tracy**  
(Québec) J3P 7E3  
Télec. : 450 746-1036

Pour obtenir la liste de nos coordonnées la plus à jour,  
consultez notre site Web au :

[www.csst.qc.ca/nous\\_joindre](http://www.csst.qc.ca/nous_joindre)